

Référentiel de compétences

FOSSOYEUR (m/f)

Références :

REM : Fossoyeur, (11141)
 Descriptif Ville de Namur, Fonction de Fossoyeur
 Descriptif de fonction, Commune de Paliseul, Service des Cimetières
 Description de fonction, Ville de Liège, Fossoyeur
 Description de fonction, Ville de Gembloux, Ouvrier pour le service des cimetières

Appellations associées :

- Agent chargé des inhumations
- Gardien des cimetières

Définition du métier :

Dans le respect des personnes endeuillées, le fossoyeur exécute le creusement et le comblement des fosses, les manipulations de cercueils et d'ossements, dans le cadre d'inhumations et d'exhumations de corps, en suivant les règles de sécurité et dans la connaissance de la législation en vigueur.
 Les exhumations se font sous l'ordre du bourgmestre ou de son délégué.
 Il procède à la dispersion des cendres.
 Il veille au bon état des sépultures et à l'entretien du cimetière.
 Il effectue certaines tâches administratives.

Caractéristique

Le fossoyeur étant le représentant du bourgmestre, il fait appliquer la police des cimetières.

1. LISTE DES ACTIVITES - CLES ET DES COMPETENCES ASSOCIEES

Code	Activités-clés (max 10)	Code	Compétences (2-10/AC)
01	Exécuter les travaux de fossoyage ou de terrassement	01.01	Situer l'endroit du creusement
		01.02	Respecter les alignements et les dimensions
		01.03	Choisir le matériel adéquat
		01.04	Protéger les tombes voisines
		01.05	Creuser la fosse manuellement
		01.06	Creuser la fosse mécaniquement

Code Métier	Type de document	Approuvé par le Codi	Page
FOSS	Référentiel de compétences	2011_12_07	Page 1 sur 3

		01.07	Etançonner la fosse au fur et à mesure
		01.08	Stocker et faire évacuer les terres
		01.09	Sécuriser et protéger la fosse
		01.10	Remblayer et procéder au comblement de la fosse
02	Procéder à l'inhumation des corps	02.01	Mettre des passerelles sur la fosse
		02.02	Transporter le cercueil ou l'urne, du corbillard au lieu d'inhumation
		02.03	Descendre le cercueil dans la fosse
		02.04	Descendre l'urne dans la fosse
		02.05	Préparer la dispersion des cendres
		02.06	Disperser les cendres
03	Procéder aux exhumations des corps	03.01	Utiliser les moyens de protection individuels
		03.02	Exhumer les restes humains
		03.03	Transporter les restes humains
		03.04	Assurer la pose des restes humains dans l'ossuaire
04	Assurer l'entretien des cimetières et des abords	04.01	Tondre les pelouses
		04.02	Tailler les haies
		04.03	Pulvériser les allées
		04.04	Empierrer les allées
		04.05	Repérer les défauts des structures communales immeubles (morgue, porche d'entrée, columbarium...) et les signaler
		04.06	Entretien des sépultures d'importance historique locale
05	Pouvoir aux enterrements	05.01	Vérifier les documents légaux
		05.02	Accueillir le convoi
		05.03	Diriger le convoi au bon endroit
		05.04	Faire respecter le règlement du cimetière
06	Exécuter des tâches administratives	06.01	Réceptionner, compléter et renvoyer les documents
		06.02	Tenir à jour le registre d'inhumation
		06.03	Aménager les parcelles
		06.04	Apposer des avis
		06.05	Entretenir des contacts réguliers avec l'administration communale (état civil, population)
		06.06	Signaler à la hiérarchie les monuments privés en défaut d'entretien
		06.07	Assurer la réception des travaux réalisés par les extérieurs au cimetière
07	Entretien du matériel et des équipements	07.01	Nettoyer les outils
		07.02	Ranger les outils et le matériel mécanique
		07.03	Entretien des équipements individuels de protection
		07.04	Entretien et surveillance des robinets et points d'eau
		07.05	Nettoyer les véhicules (intérieur et extérieur)

2. CONDITIONS D'ACCÈS A L'EMPLOI (si elles existent) :

Code Métier	Type de document	Statut	Approuvé par le Codi	Page
FOSS	Référentiel de compétences	Doc de travail		Page 2 sur 3

3. DÉCOUPAGE EN UNITÉS DE COMPÉTENCE

Il n'est pas pertinent de découper le métier en plusieurs unités de compétence. Le fossoyeur doit exercer les différentes activités-clés recensées.

UC 1	Assurer les travaux de fossoyage et d'entretien général d'un cimetière en collaboration avec les services administratifs	
	AC 01	Exécuter les travaux de fossoyage ou de terrassement
	AC 02	Procéder à l'inhumation des corps
	AC 03	Procéder aux exhumations des corps
	AC 04	Assurer l'entretien des cimetières et des abords
	AC 05	Pourvoir aux enterrements
	AC 06	Exécuter des tâches administratives
	AC 07	Entretien du matériel et des équipements

Code Métier	Type de document	Statut	Approuvé par le Codi	Page
FOSS	Référentiel de compétences	Doc de travail		Page 3 sur 3